

Paris, le 09 avril 2020

Arnaud MALAISÉ
Régis METZGER
Francette POPINEAU
Co-Secrétaires généraux

A

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Monsieur le Ministre,

Depuis le début de la mise en place du confinement, les enseignant.es des écoles ont totalement réorganisé leurs pratiques pour conserver au mieux un lien avec les élèves et les familles, malgré de nombreuses contraintes matérielles et numériques. Quelle que soit leur mission (travail à distance, accueil d'enfants, coordination...), leur engagement est total pour porter les missions du service public, dans des conditions complexes.

Nous vous alertons sur le nombre de tâches administratives qui s'accroît fortement ces derniers jours. Alors qu'il était prévu que ce soit une des premières mesures d'allègement pour les directrices et les directeurs d'écoles, les affectations aux collèges via *Affelnet* ont été lancées selon la procédure habituelle, particulièrement inadaptée aux contraintes liées au confinement. Il est donc demandé d'effectuer plusieurs allers-retours de documents avec les familles. Au-delà des difficultés techniques posées, cette procédure que vos services reconnaissent chronophage et largement simplifiable, vient alourdir inutilement le travail de nos collègues dans cette période. C'est le cas également de l'ensemble des procédures de maintien ou de poursuite de scolarité au sein du 1^{er} degré. Dans l'immédiat, nous demandons que l'ensemble de ces opérations soit reporté.

Par ailleurs, une enquête quotidienne est envoyée à toutes les écoles avec régulièrement des questions supplémentaires. Il est à nouveau demandé aux écoles de recenser les élèves dépourvus d'outils numériques à leur domicile. Ce recensement a été effectué dès le début de la période de confinement et a d'ores et déjà été transmis aux inspecteurs de circonscription, une deuxième fois dans le cadre du partenariat avec La Poste et maintenant une troisième fois en réponse à la DGESCO. Nous demandons d'éviter toute récurrence d'enquête de ce type.

En plus du nombre d'enfants accueillis en raison de la mobilisation professionnelle de leurs parents, les directrices et directeurs d'écoles ont dû renseigner ces derniers jours le nombre d'enseignant.es atteint.es du Covid-19. En aucun cas, il ne leur appartient, en vertu du secret médical couvrant un congé de maladie, de se substituer aux autorités sanitaires. Enfin, des questions visant à pointer les familles qui ne répondraient pas aux sollicitations suscitent notre inquiétude.

Ces demandes constituent une surcharge de travail inacceptable pour les équipes enseignantes lorsqu'au-delà du temps passé pour les renseigner, elles sont souvent légitimement considérées comme du travail inutile.

La priorité pour les équipes enseignantes doit être de construire et maintenir un lien régulier avec les élèves et leurs familles.

Nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de mettre fin à cette avalanche d'enquêtes, dans le contexte que nous connaissons.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

**Pour le Co-secrétariat
Francette POPINEAU**

